

Politique environnementale[[1]](#footnote-1)

Coopérative d’habitation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adoptée le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Modifiée le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Introduction

Le développement durable doit **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et sans porter préjudice aux autres valeurs propres à la coopérative.**

**La Coopérative d’habitation** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **s’engage à adopter et à mettre en œuvre un plan d’action visant à protéger l’environnement et à lutter contre les changements climatiques. Elle s’engage également à informer et à sensibiliser ses membres sur ces enjeux.**

# Principes directeurs

## **1. Réduire la quantité de matières résiduelles**

La coopérative s’engage à réduire ses déchets en encourageant la Réduction, le Réemploi, le Recyclage et la *V*alorisation des matières résiduelles ou déchets.

## **2.** **Réduire la consommation d’énergie**

Afin de contribuer à une réduction de la pollution de l’air et de nos émissions de gaz à effet de serre, la coopérative encourage l’utilisation des énergies renouvelables ainsi que les économies d’énergie.

## **3. Faciliter le transport alternatif**

Afin de contribuer à une réduction de la pollution de l’air et de nos émissions de gaz à effet de serre, la coopérative encourage ses membres et facilite l'utilisation des transports actifs, de l'autopartage et du transport en commun.

## **4. Valoriser la nature en ville**

Pour combattre les îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et notre milieu de vie, la coopérative encourage le verdissement sur sa propriété et de sa communauté.

## **5. Assurer une gestion responsable de l’eau**

Pour préserver l’accès et la qualité de l’eau en tant que ressource naturelle, la coopérative encourage une gestion et une utilisation responsables de l’eau.

## **6. Favoriser la santé et la qualité de notre milieu de vie**

Afin d’assurer la santé et le bien-être physique et mental de toutes et de tous, la coopérative encourage certaines habitudes de vie favorisant le maintien d’un milieu de vie sain et propre.

## **7. Consommer de manière écoresponsable**

Afin de faciliter et d’encourager l’économie et le développement local ainsi que de diminuer l’empreinte écologique liée à nos achats quotidiens, la coopérative encourage un approvisionnement local ou équitable ou biologique et le développement d’ententes spéciales avec les commerçants du quartier.

## **8. Enrichir le développement social et communautaire**

Afin de soutenir son caractère sociocommunautaire, la coopérative a à cœur de renforcer le tissu social en s’impliquant et en faisant rayonner ses valeurs vers l’ensemble de la communauté.

## **9. Promouvoir l’éducation et la sensibilisation**

La coopérative encourage et favorise l’information, l’éducation et la sensibilisation afin que tous ses membres et les résidents y aient accès pour favoriser la mise en pratique de l’ensemble des principes de sa politique de développement durable.

# Le comité environnement

Un comité environnement est constitué par le conseil d’administration et relève de ce dernier. Le conseil nomme le responsable et les membres du comité.

## **Mandat général**

Le comité environnement a pour mandat d’implanter de mesures environnementales dans le fonctionnement et la gestion de la coopérative, ainsi que dans la vie quotidienne de ses membres. Le comité est chargé d’appliquer la *Politique environnementale*.

## **Responsabilités**

* Proposer pour adoption au conseil un plan d’action annuel;
* Écouter toutes les propositions des membres et des résidents, les recueillir et proposer des mises à jour à la présente politique, s’il y a lieu;
* Sensibiliser le conseil d’administration, les comités, les membres et tous les résidents de la coopérative aux comportements écoresponsables en accord avec la Politique;
* Implanter des mesures visant une amélioration continue des comportements écoresponsables;
* En collaboration avec le comité de développement de la participation, organiser des formations spécifiques en lien avec les enjeux environnementaux et selon les besoins identifiés;
* Diffuser des informations favorisant des comportements écoresponsables chez les membres;
* Produire et diffuser un bilan annuel des actions et un suivi correspondant;
* Faire rapport régulièrement au conseil d’administration.

Politique adoptée par le conseil d’administration le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Secrétaire Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président Date

1. Le présent modèle s’inspire de la *Politique de développement durable* adoptée par la [Coopérative d’habitation Coteau Vert](http://coteauvert.com/). [↑](#footnote-ref-1)